

Communiqué de presse – 13 février 2026

Restaurant du Pécos : quand la mauvaise foi et la désinformation s'invitent dans l'assiette

Depuis plusieurs mois, et avec la réouverture du restaurant le 6 mars prochain, le débat autour du restaurant du Pécos est parasité par des affirmations partielles, voire trompeuses.

Dans certaines publications, M. Staeger, tenancier de l'établissement, indique ne pas savoir de quoi sera fait l'avenir des activités du restaurant du Pécos. La Municipalité tient à rappeler que cette affirmation ne correspond pas à la réalité et aux décisions officiellement communiquées.

À cet égard, il convient de se référer au communiqué de presse du 24 février 2025, par lequel :

« La Municipalité de Grandson annonce le choix du futur exploitant du camping du Pécos à l'issue de l'appel d'offre lancé durant l'été 2024, après une évaluation rigoureuse et objective, le Touring Club Suisse (TCS) et le restaurant du Pécos (M. Staeger) ont été retenus pour assurer la gestion du site dès le 1er janvier 2027. »

Depuis cette annonce, le restaurant du Pécos Sàrl, représenté par M. Staeger, est pleinement associé aux discussions en cours et participe aux négociations visant à définir les modalités futures d'exploitation du site du Pécos.

15 ans de « OUI » municipaux, encore et encore

Quand on appelle au coup de balai après avoir bénéficié du tapis rouge

Afin de permettre à chacune et chacun de se faire une opinion éclairée, il est essentiel de revenir aux décisions formelles prises par la Municipalité.

Depuis plus de 15 ans, la Municipalité a accordé autorisation sur autorisation au restaurant du Pécos. Agrandissements, extensions, dérogations, manifestations, installations temporaires devenues pérennes : les décisions se succèdent et vont toutes dans le même sens.

Les faits...rien que les faits

Une longue série de OUI municipaux

2010 – Agrandissement et transformations majeures de la buvette du camping, avec surfaces augmentées et modifications non prévues au projet initial : **la Municipalité a dit OUI.**

2011 – Extension de la terrasse ; permis d'utiliser délivré pour l'agrandissement et la fermeture de la terrasse : **la Municipalité a dit OUI.**

2012 – Soirées musicales estivales ; augmentation de la capacité de la terrasse de 120 à 148 personnes avec dispense d'enquête publique : **la Municipalité a dit OUI.**

2018 – Autorisation d'exploiter une terrasse de 150 m² sur le domaine public et nouvelle dispense d'enquête publique : **la Municipalité a dit OUI.**

2019–2020 – Installation puis reconduction annuelle d'un chalet-buvette saisonnier : **la Municipalité a dit OUI.**

2021 – Extension supplémentaire de la terrasse et nouveau bar mobile : **la Municipalité a dit OUI**

2025 (mars) – Transformation de la licence saisonnière en licence annuelle, ouvrant la porte à une exploitation permanente : **la Municipalité a dit OUI.**

Un constat clair

Les décisions officielles prises sur plus de quinze ans montrent une volonté politique claire et assumée, inscrite dans la durée, de soutien à l'entrepreneuriat local et à l'économie de la Commune.

À chaque étape clé, la réponse a été la même.

Pendant plus de quinze ans, la Municipalité a dit OUI aux principales demandes liées au restaurant du Pécos.

Tout est dit. Le reste relève de la polémique, pas des faits.

La Municipalité

Personnes de contact :

M. Antonio Vialatte, Syndic : antonio.vialatte@grandson.ch | 078 613 62 93
Mme Nathalie Gigandet, Municipale : natahlie.gigandet@grandson.ch | 079 126 06 24